Chirurgie sénologique

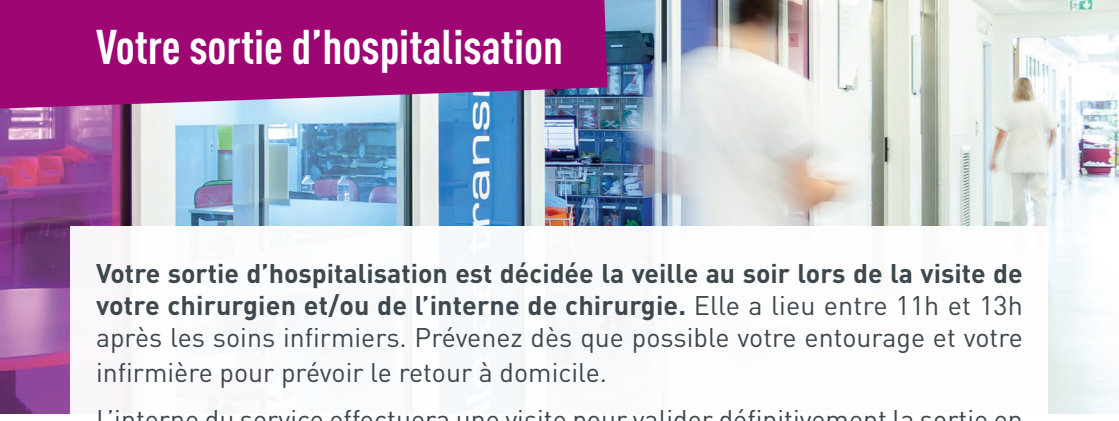


Votre sortie d'hospitalisation

unicancer

ICM
Institut régional du Cancer
Montpellier | Val d'Aurelle

Votre sortie d'hospitalisation



Votre sortie d'hospitalisation est décidée la veille au soir lors de la visite de votre chirurgien et/ou de l'interne de chirurgie. Elle a lieu entre 11h et 13h après les soins infirmiers. Prévenez dès que possible votre entourage et votre infirmière pour prévoir le retour à domicile.

L'interne du service effectuera une visite pour valider définitivement la sortie en fonction de votre état de santé puis une infirmière fera votre pansement.

Vous devrez ensuite vous présenter au bureau des admissions (Bâtiment A, RDC) pour effectuer la sortie administrative et régler les éventuels frais. Il vous sera délivré un bulletin de situation qui tiendra lieu d'arrêt de travail sur la période d'hospitalisation.

Vous irez ensuite au secrétariat pour recevoir :

- Votre compte rendu d'hospitalisation ;
- Les différentes prescriptions médicales ;
- Vos prochains rendez-vous de consultation ;
- Un arrêt de travail et un bon de transport si cela est nécessaire.

À votre domicile

Vous avez été hospitalisée pour une intervention chirurgicale au niveau du sein et/ou des ganglions de l'aisselle. Les suites opératoires immédiates ont été surveillées pendant votre hospitalisation. Une **infirmière à domicile** poursuivra cette surveillance après votre retour.

Surveillance de la zone opérée :

Dans les semaines à venir, un léger gonflement et une sensibilité de la zone opérée sont habituels. Ces deux phénomènes sans gravité ne doivent pas vous inquiéter.

> Si l'augmentation de volume de la zone opérée est importante ou survient brutalement, si votre fièvre persiste à plus de 38,5 °C, si vous constatez un écoulement par la cicatrice, **contactez les soins externes ou le service de chirurgie.**

Votre infirmière devra réaliser le pansement tous les deux jours (ou tous les jours si besoin selon prescription médicale) et vérifier la bonne évolution

de la cicatrisation. En cas d'évolution défavorable, elle doit contacter le service des soins externes pour obtenir un avis spécialisé +/- une consultation si cela s'avère nécessaire.

Si vous sortez avec un redon :

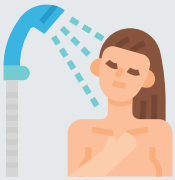
Votre infirmière doit alors passer tous les jours car il est important de **quantifier quotidiennement** son débit afin de pouvoir décider de son ablation ou non. Un tableau de relevé vous sera remis à votre sortie ainsi que des bouteilles car elles ne sont pas disponibles en pharmacie.

- Votre infirmière doit passer tous les matins pour relever le débit et changer la bouteille.
- L'ablation du drain pourra être effectuée par votre infirmière lorsque son débit est inférieur à 30 ou 50cc par 24h **selon la prescription medicale.**

Si la bouteille se désadapte et tombe, ne la rebranchez pas et appelez votre infirmière pour qu'elle vienne rapidement mettre une bouteille neuve.

Conseils

Hygiène corporelle jusqu'à cicatrisation :



- La douche est autorisée dès votre sortie, cependant il faut éviter le plus possible de mouiller les pansements. Il ne faut pas garder les pansements humides, ainsi prenez votre douche juste avant le passage de votre infirmière.
- Ne pas utiliser de gant de toilette.
- Préférez un savon douche et sans parfum.
- Bien sécher par **tamponnement.**
- Ne pas appliquer de crème ou lotion sur la cicatrice.
- Évitez les déodorants sur les cicatrices.

Port de bas de contention :

Il est recommandé de **porter les bas de contention pendant 15 jours** et de **déambuler régulièrement** après votre retour à domicile.





Port d'une brassière de contention :

Si vous avez été opérée d'une reconstruction mammaire avec mise en place ou changement de prothèse mammaire, vous devez **porter une brassière de contention jour et nuit pendant un mois** (préférez les modèles qui s'attachent par devant, évitez les brassières à enfiler).

Les gestes à éviter :

Cela dépend avant tout du type de chirurgie dont vous avez bénéficié.

Le kinésithérapeute de l'établissement vous aura expliqué les mouvements que vous pouvez réaliser pour votre rééducation le lendemain de l'intervention.



- Aucun geste n'est formellement contre indiqué.
- Évitez de porter des charges lourdes du côté opéré ou de trop solliciter le bras du côté opéré.
- La conduite automobile est à éviter jusqu'à la consultation post opératoire. Vous demanderez alors à votre chirurgien si vous pouvez ou non reconduire.

 Ne prenez pas le volant si vous constatez que vous ne disposez pas de toute la mobilité de votre bras ou que les mouvements sont douloureux.
- Pour les activités sportives : attendez un mois minimum avant de reprendre vos activités sportives habituelles.

 Si vous avez eu une reconstruction mammaire, demandez l'accord de votre chirurgien lors de la consultation post opératoire.

La marche est autorisée dès votre sortie.

Comment nous contacter ?

Du lundi au vendredi :

- de 9h à 18h00, contactez les soins externes **04 67 61 30 38**
- de 8h30 à 17h, vous pouvez contacter le secrétariat de chirurgie **04 67 61 31 74** ou **04 67 61 23 06.**

Après 18h00, la nuit, les week-ends et jours fériés :

- contactez l'**interne de garde.**

En cas d'urgence vitale : appelez le samu 15.

Réf. : 828 - octobre 2022